

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 15 octobre 2020**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1024	20	8	2	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 15 octobre 2020 à 14 h** à SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, salle du Pôle de Proximité de la Communauté de communes, sur convocation du 29 septembre 2020.

M. Alain BACHELIER, doyen d'âge, préside la séance.

M. David LEGOUET, benjamin de l'assemblée, est secrétaire de séance

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville

M. Gilles LELONG, canton Turlaville

M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

M. André DENOT, canton de Pontorson

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes

M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague

M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville

M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Election du Président.e

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 17 des statuts du SMEL ;

Vu le comité syndical légalement convoqué et le rapport de séance transmis aux membres ;

Le doyen de l'assemblée préside la séance effectue l'appel des membres présents dans la salle et constate le quorum

Considérant la candidature présentée par M. Alain NAVARRET, conseiller départemental,

Après le déroulement du vote à bulletin secret ;

Le résultat du scrutin est le suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

M. Alain NAVARRET est proclamé élu à l'unanimité, Président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

